



No. 173

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE NO. 173

AVIS PUBLIC est par la présente donné à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Hilarion, que lors de la séance régulière du 19 janvier 2026, à 19h30, au lieu habituel des délibérations, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demandeur : Madame Paula Lavoie et monsieur Bernard Garand

Adresse : 505, route 138 à Saint-Hilarion (Lot 5 720 951)

Mise en contexte : En raison de la vente de la maison et du terrain, le certificat de localisation démontre que la marge arrière n'avait pas été respectée en 1988 lors de l'aliénation au lotissement.

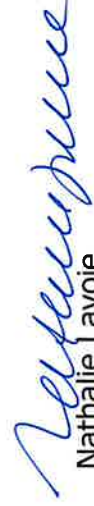
Nature de la demande :

1- Demande une dérogation pour autoriser d'avoir une marge de recul arrière **de 4.11 mètres**.

À l'époque en 1988, la marge exigée était de 7.50 mètres. (Aujourd'hui dans la zone AD-5, notre réglementation demande d'avoir un minimum de 10 mètres).

Lors de cette séance, le Conseil municipal entendra toute personne qui souhaite s'informer ou donner son avis sur cette dérogation mineure.

Donné à Saint-Hilarion,
Ce 17^{ème} jour du mois de décembre 2025


Nathalie Lavoie
Directrice générale et greffière-trésorière